

Diane Caron

Objet: Avis d'augmentation des subsides à la récupération
Pièces jointes: 20.01.01 SOGHU Annexe 1-Convention des récupérateurs.pdf; Majoration des subsides au 1er janvier 2020.pdf

De : Diane Caron
Envoyé : 16 décembre 2019 17:02
À : Diane Caron <diane.caron@soghu.ca>
Objet : SOGHU - Avis d'augmentation des subsides à la récupération

S.V.P. si ce message ne s'adresse pas à vous, le faire suivre à la personne concernée

***** Sur ce courriel, tous les récipiendaires sont en copie cachée (cci) pour préserver la confidentialité.*

À tous les récupérateurs enregistrés auprès de la SOGHU,

Basé sur le contexte actuel du marché, les membres du Conseil d'administration, lors de leur réunion du 6 décembre 2019, ont approuvé une résolution d'augmenter les subsides à la récupération des **glycols** usagés qui entrera en vigueur le **1^{er} janvier 2020**.

Nous vous demandons d'ajouter la mise à jour de l'**Annexe 1** (ci-jointe) à votre exemplaire signé de la Convention des récupérateurs.

Vous avez également ci-joint, le document *Augmentation des subsides au 1^{er} janvier 2020* sur lequel vous trouverez le TABLEAU <A> avec les subsides actuellement en vigueur qui s'appliqueront à toutes vos collectes effectuées le ou avant le 31 décembre 2019 et le TABLEAU avec les subsides qui s'appliqueront à toutes vos collectes effectuées le ou après le 1^{er} janvier 2020.

IMPORTANT : Aux récupérateurs qui présentent leurs demandes de subsides en format papier, s.v.p. prenez note que pour les glycols, sur notre site vous trouverez un formulaire pour vos cueillettes de 2019 et un formulaire pour vos cueillettes de 2020. Il sera important pour faire vos demandes d'utiliser le formulaire correspondant à la date de votre cueillette.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci pour votre coopération habituelle.

Pour Jean Duchesneau / On behalf of Jean Duchesneau
Directeur Général – General Manager

Diane Caron
Adjointe à la direction et coordonnatrice des programmes / Executive Assistant and program coordinator

204-248 Boul. Fréchette, Chambly (QC) J3L 2Z5
Tél.: 450-447-9996 / (sans frais/toll free) 1-877-987-6448 poste/ext 223
Fax: 450-447-9988 Courriel/Email: diane.caron@soghu.ca



Majoration des subsides

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} JANVIER 2020

Vous avez ici dans le tableau supérieur (TABLEAU « A ») les présents taux qui s'appliqueront jusqu'au 31 décembre 2019 et dans le second tableau (TABLEAU « B ») les taux qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, suite à une résolution adoptée par le Conseil d'administration de la SOGHU le 6 décembre 2019.

TABLEAU «A» (Taux présentement en vigueur)

ZONE	HUILES USAGÉES (\$/litre)	ANTIGELS USAGÉS(45-55) (\$/litre)	FILTRES USAGÉS (\$/kg)	CONTENANTS D'HUILES ET D'ANTIGELS USAGÉS (\$/kg)	AÉROSOLS (\$/kg)
1	0,04	0,26	0,75	1,37	3,67
2	0,05	0,28	0,75	1,80	3,67
3	0,08	0,33	0,90	2,05	3,84
4	0,08	0,33	0,92	2,05	3,84
5	0,08	0,40	0,95	2,35	3,87
6	0,10	0,44	1,00	2,43	3,92
7	0,08	0,42	1,00	2,43	3,97
8	0,11	0,55	1,05	2,65	3,97
9	0,11	0,55	1,05	2,65	3,97
10 ¹	0,10	0,60	1,35	5,35	4,37
11 ²	0,10	0,60	1,50	5,35	4,37

TABLEAU«B» (En vigueur le 1^{er} Janvier 2020)

ZONE	HUILES USAGÉES (\$/litre)	ANTIGELS USAGÉS(45-55) (\$/litre)	FILTRES USAGÉS (\$/kg)	CONTENANTS D'HUILES ET D'ANTIGELS USAGÉS (\$/kg)	AÉROSOLS (\$/kg)
1	0,04	0,46	0,75	1,37	3,67
2	0,05	0,49	0,75	1,80	3,67
3	0,08	0,58	0,90	2,05	3,84
4	0,08	0,58	0,92	2,05	3,84
5	0,08	0,70	0,95	2,35	3,87
6	0,10	0,77	1,00	2,43	3,92
7	0,08	0,74	1,00	2,43	3,97
8	0,11	0,97	1,05	2,65	3,97
9	0,11	0,97	1,05	2,65	3,97
10 ¹	0,10	1,19	1,35	5,35	4,37
11 ²	0,10	1,26	1,50	5,35	4,37

ANNEXE I

(approuvée par le CA le 6 décembre 2019)

Cette annexe I annule et remplace toute autre annexe I antérieure.

Taux en vigueur sur les cueillettes du ou après le 1^{er} janvier 2020*

ZONE	HUILES USAGÉES (\$/litre)	ANTIGELS USAGÉS (45-55) (\$/litre)	FILTRES USAGÉS (\$/kg)	CONTENANTS D'HUILES ET D'ANTIGELS USAGÉS (\$/kg)	AÉROSOLS (\$/kg)
1	0,04	0,46**	0,75	1,37	3,67
2	0,05	0,49**	0,75	1,80	3,67
3	0,08	0,58**	0,90	2,05	3,84
4	0,08	0,58**	0,92	2,05	3,84
5	0,08	0,70**	0,95	2,35	3,87
6	0,10	0,77**	1,00	2,43	3,92
7	0,08	0,74**	1,00	2,43	3,97
8	0,11	0,97**	1,05	2,65	3,97
9	0,11	0,97**	1,05	2,65	3,97
10 ¹	0,10	1,19**	1,35	5,35	4,37
11 ²	0,10	1,26**	1,50	5,35	4,37

** Incitatifs à la récupération modifiés le 1^{er} janvier 2020

Note 1: pour la zone 10, Îles-de-la-Madeleine, un subside spécial au transport de \$0,18 par litre est accordé pour les huiles et les antigels usagés ramenées à la terre ferme.

Note 2: pour la zone 11, la Basse-Côte-Nord et l'île d'Anticosti, un subside spécial au transport de \$0,28 par litre est accordé pour les huiles et les antigels usagés non valorisés dans la zone 11.

NOTE : Subsidés en régie interne: huiles usagées 0,03\$/litre

*: Sous réserve des modalités prévues à l'article 5.1 de la Convention.

Initiales : _____

page 15